

ORDONNANCE N° 08/049 DU 20 AOUT 2008 PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD DE DON N° H365 DRC CONCLU EN DATE DU 26 MAI 2008 ENTRE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT(IDA) ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO AU TITRE DU PROJET DE RENFORCEMENT DE CAPACITE EN GOUVERNANCE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution, spécialement en ses articles 79, 213 et 221;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la Loi Financière n° 83-003 du 23 février 1983, spécialement en ses articles 9 et 17 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'ordonnance n°07/017 du 03 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'ordonnance n°07/018 du 16 mai 2007, fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'accord de financement (Don n° H365 DRC) conclu en date du 26 mai 2008 entre l'Association Internationale de Développement (IDA) et la République Démocratique du Congo relatif au projet de renforcement de capacité en gouvernance;

Sur proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

ORDONNE :

Article 1^{er} :

Est approuvé l'Accord de financement (Don n° H365 DRC) signé en date du 26 mai 2008 entre l'Association Internationale de Développement (IDA) et la République Démocratique du Congo pour un Don d'un montant équivalent à la contre valeur de 31.300.000 DTS (Droits de Tirage Spéciaux, Trente et un million trois cents mille) destinés au financement du Projet de renforcement de capacité en gouvernance.

Article 2 :

La présente ordonnance entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 20 août 2008

Joseph KABILA KABANGE

Le Premier Ministre,
Antoine GIZENGA

**Pour copie certifiée conforme à l'original
Le 20 août 2008**

Le Cabinet du Président de la République

**Raymond TSHIBANDA N'TUNGAMULONGO
Directeur de Cabinet**